

Liste de thèmes de droit pénal spécial pour les travaux de proséminaire

Etat au 15.04.2026

FACULTÉ DE DROIT / Université de Fribourg
Chaire de droit pénal et de procédure pénale

Les étudiant·e·s souhaitant commencer la rédaction d'un travail de proséminaire entre **les 1^{er} juin 2026 et 30 août 2026** auprès de la Chaire de droit pénal et procédure pénale sont prié·e·s de s'adresser par courriel **à partir du jeudi 1^{er} juin 2026 à 00.00 heures** à Mme Chelsea Rolle (chelsea.rolle@unifr.ch) et de **fournir les informations suivantes** :

- numéro d'étudiant·e ;
- preuve de la réussite du travail propédeutique ;
- date souhaitée pour le début de la rédaction du travail ;
- deux ou trois sujets* classés par ordre de préférence.

*Deux sujets doivent être choisis dans la liste des sujets ci-dessous. Les étudiant·e·s sont libres (et même encouragés) de proposer un troisième sujet qui ne figure pas sur cette liste, en plus des deux sujets choisis dans la liste.

Les places sont limitées et sont attribuées selon le principe *first come, first served*. Il en va de même pour les sujets. **Seules les demandes d'inscription contenant toutes les informations mentionnées ci-dessus et adressées à l'assistante indiquée précédemment seront prises en compte.**

Liste des sujets :

- 1) Le détournement de choses frappées d'un droit de gage ou de rétention
- 2) Le notaire face au droit pénal
- 3) La publication de débats officiels secrets (art. 293 CP)
- 4) Le concours et la délimitation entre les articles 251 et 252 CP
- 5) L'usage de faux profils en ligne
- 6) La violation du domaine secret ou du domaine privé au moyen d'un appareil de prise de vues (art. 179^{quater} CP)
- 7) Les insultes homophobes et transphobes
- 8) Les fausses accusations de viol comme infractions contre l'honneur
- 9) La sextorsion
- 10) L'avortement en droit pénal suisse
- 11) Les homicides intentionnels
- 12) La soustraction de données (art. 143 CP) et l'accès indu à un système informatique (art. 143^{bis} CP)
- 13) Les fausses accusations de viol comme infractions contre l'honneur
- 14) La publication de photos à caractère sexuel d'autrui sous l'angle du droit pénal suisse

- 15) Les délits contre l'honneur commis en ligne
- 16) La soustraction de données personnelles (art. 179^{novies} CP)
- 17) Les crimes ou délits contre la santé publique sous l'angle du Code pénal
- 18) La violation du devoir d'assistance ou d'éducation (art. 219 CP) au travers de la jurisprudence
- 19) Les infractions graves aux conventions de Genève
- 20) La gestion déloyale d'intérêts publics par un membre d'une autorité